



Kemgard® 928

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 1 de 13

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Kemgard® 928
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant supprimeur de fumée
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : J.M. Huber Corporation
Cumberland Boulevard, Suite 600 , GA 30339 USA : +1 678 247-7300
Internet www.huberadvancedmaterials.com
Contact E-Mail www.huberadvancedmaterials.com/contact

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Identification des dangers

Danger physique Non classé
Dangers pour la santé Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée, catégorie 2
Danger pour l'environnement Toxicité aquatique chronique, catégorie 3

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 2 de 13

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Stockage

Conserver dans un endroit sec
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination

P501 – Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Hydroxyde de magnésium	1309-42-8	215-170-3	Non classé.	>50
Oxyde de zinc et de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	Toxicité aiguë. 4, H332 Toxicité spécifique pour certains organes cibles	>5

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 3 de 13

			Exposition répétée 2, H373 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411.	
Surface Treatment	Proprietary	-	Non classé.	<1

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 4 de 13

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Minimiser la génération et l'accumulation de poussières
Mettre en place une ventilation adaptée
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 5 de 13

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
Conserver à l'écart des matières incompatibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Hydroxyde de magnésium

ACGIH TLV-TWA: 8-hr : 10 mg/m³ (total dust)
3 mg/m³ (respirable fraction)

OSHA TWA: 15 mg/m³ total dust
5 mg/m³ respirable

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis) TWA: 15 mg/m³ (total dust)

Oxyde de zinc et de molybdène

ACGIH TWA: 10 mg/m³ dust
0.5 mg/m³ Respirable fraction

OSHA TWA: 5 mg/m³ (respirable); 10 mg/m³ (dust)
PEL: 5 mg/m³ (respirable)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis) TWA 8-hr: 10 mg/m³

Bulgarie TWA: 10 mg/m³
République tchèque Ceiling: 25 mg/m³

Estonie TWA: 5 mg/m³
TWA: 5 mg/m³ (respirable dust)
10 mg/m³ (total dust)

Estonie STEL: 0.5 mg/m³

Finlande TWA: 0,5 mg/m³

France VLE: 10 mg/m³

VME: 5 mg/m³

Allemagne DFG MAK: TWA: 2 mg/m³ (inhalable fraction)
0,1 mg/m³ (respirable fraction)

Pologne STEL: 10 mg/m³

TWA: 4 mg/m³

Pologne STEL 10 mg/m³

Slovaquie TWA 2 mg/m³ Inhalable fraction

0,1 mg/m³ Respirable fraction

Slovénie TWA: 5 mg/m³ (inhalable fraction)

Espagne STEL 10 mg/m³ Respirable fraction

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 6 de 13

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Aucune information disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Non combustible
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 7 de 13

Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	2,4 g/cm ³ à 20° C
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	11.7 mg/l , 25° C
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	626 °F (330° C)
Viscosité	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Granulométrie	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles Formation de poussières
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e)
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 8 de 13

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Hydroxyde de magnésium

DL50 par voie orale 8500 mg/kg Rat

Oxyde de zinc et de molybdène

DL50 par voie orale >10000 mg/kg Rat

CIRC Non répertorié

Effets sur certains organes cibles Rein (basé sur la dégénérescence/régénération tubulaire de rats Han Wistar mâles à 125 mg/kg/jour)

Surface Treatment

DL50 par voie orale 2830 µL/kg (rat)

Toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité chronique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets sur la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Non classé comme cancérigène.

Effets sur certains organes cibles Peau. Yeux. Système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Rein.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Éviter toute inhalation du produit

Ingestion L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable

Peau En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation

Yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 9 de 13

Danger par aspiration Voie d'exposition peu probable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

11.2.2. Autres informations Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Éviter le rejet dans l'environnement

Hydroxyde de magnésium

Classification allemande WGK (AwSV) 5209 WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Facteur de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune donnée disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 10 de 13

et locales en vigueur.

Emballages contaminés Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchet Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Hydroxyde de magnésium

Catalogue européen des déchets	060299.
Classification allemande WGK (AwSV)	5209 WGK: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
ADN	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Sans objet

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 11 de 13

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange

Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Hydroxyde de magnésium	1309-42-8	215-170-3	Y	Y	Y	(1)-386 (ENCS) (ISHL)	KE-22716	Y	55-1-01343	Y	Y	Y	A
Oxyde de zinc et de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	N	Y: DSL-22914-58-5 NDSL: 61583-60-6	Y	(1)-781 (ENCS)(ISHL)	KE-11910	Y: (MO-generics)	Y	Y	Y	Y	A
Surface Treatment	Proprietary	-	Y	Y	Y	Y	Y	Y	55-1-06197	Y	Y	Y	A

Légende

Hydroxyde de magnésium

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119488756-18-0040

REACH

Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192735-90-0000

Oxyde de zinc et de molybdène

Numéro d'enregistrement REACH 01-2120800481-68-0000

REACH

Surface Treatment

Numéro d'enregistrement REACH -

REACH

Allemagne

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement

Hydroxyde de magnésium

Classification allemande WGK 5209 WGK: nwg (AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 12 de 13

Motif de la révision	La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878
Date d'émission : Date d'impression : Numéro de révision:	01/01/2024 13/12/2023 1.4.3
Préparée par	Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs email: regulatory.affairs@huber.com.
Règlement CLP (CE 1272/2008)	Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil en matière de formation	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Abréviations et acronymes	Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) International Uniform Chemical Information Database (IUCLID) Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis) TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps) Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008) EPI - Équipement de protection individuelle NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis) Quantité à déclarer (RQ), (RQ% dans le mélange) STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis) Niveau dérivé sans effet (DNEL) SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Demande biochimique en oxygène (DBO) Demande chimique en oxygène (DCO) OACI (aérien) (IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

HUBER

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 928

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.4.3
Page 13 de 13

RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité